



UPEC
UNIVERSITÉ PARIS SUD CRÉTIL

FACULTÉ
DE SCIENCES ÉCONOMIQUES
ET DE GESTION

INVESTISSEZ AUJOURD'HUI POUR VOS ÉQUIPES DE DEMAIN

Taxe d'apprentissage

VOUS SOUHAITEZ ENCOURAGER LES ACTIONS DE LA FSEG ?

Quand ?

du 25 mai au 6 septembre

Comment ?

Les modalités de versement de la taxe d'apprentissage ont évolué en 2023.

- La déclaration et le paiement du solde de la taxe d'apprentissage (soit 0,09 % de la masse salariale 2022) sont effectués par l'employeur auprès de l'Urssaf et de la MSA, via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril 2023 (exigible le 5 ou 15 mai 2023).
- Dès la fin du mois de mai, la plateforme SOLTéA (<https://www.soltea.gouv.fr>) vous permettra de flécher les fonds issus du solde de votre taxe d'apprentissage à l'UPEC.
- Sélectionnez la faculté de sciences économiques et de gestion (FSEG) avec l'identifiant **UAI_0941481Z**



Contacts

- relations-entreprises-eco@u-pec.fr
- baip-scienceseco@u-pec.fr
- Tel : 01 41 78 46 11

Misez sur nos formations et contribuez à la formation d'excellence de vos experts de demain !

Choisir la Faculté de sciences économiques et de gestion, c'est choisir nos formations d'excellence adossées à l'activité de recherche du laboratoire de l'UFR (Érudite) et contribuer ainsi à l'amélioration permanente de la qualité de nos formations.

Encadrées et animées par des enseignants et des enseignants-chercheurs reconnus autant pour leur expertise dans leur domaine de spécialité que pour leur savoir-faire pédagogique, mais aussi par de nombreux intervenants professionnels, nos formations préparent les étudiants à une insertion professionnelle réussie dans des secteurs et des expertises alignés sur les besoins des entreprises d'aujourd'hui.

LE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE PERMET :

- de renouveler les équipements scientifiques, informatiques et audiovisuels ;
- de financer l'accompagnement individualisé ou par petits groupes des étudiants et futurs apprentis ;
- d'investir dans de nouveaux dispositifs pédagogiques (jeux d'entreprises plateforme de e-learning, préparation au TOEIC) ;
- de financer la mobilité internationale des apprentis.

POURQUOI SOUTENIR L'UFR DE SCIENCES ÉCONOMIQUE ET DE GESTION (FSEG) ?

L'UFR de sciences économiques et de gestion se positionne comme un acteur majeur de la professionnalisation grâce aux efforts déployés par nos équipes enseignantes, mais également grâce à la collaboration des entreprises partenaires.

En versant votre taxe d'apprentissage à un ou plusieurs diplômes de notre faculté, vous devenez notre partenaire et favorisez l'adéquation de nos formations aux besoins de votre entreprise. Vous contribuez ainsi à l'amélioration permanente de la qualité de la formation de vos futurs collaborateurs dans des domaines diversifiés.

La taxe d'apprentissage est une ressource essentielle, elle contribue à la qualité des enseignements et au développement des connaissances et des compétences.



En savoir plus
fseg.u-pec.fr



NOS FORMATIONS À LA FSEG

